

Autoroute

EXCÈS (km/h)	Pénal gravité	Pénal sanction	Casier	Admin. gravité	Admin. sanction
1-25	Faute légère LCR 90 I	Amende 1-5 km/h = CHF 20.- 6-10 km/h = CHF 60.- 11-15 km/h = CHF 120.- 16-20 km/h = CHF 180.- 21-25 km/h = CHF 260.-	non	-	-
26-30	Faute légère LCR 90 I	Dénonciation Amende de CHF 400.-	non	Légère LCR 16a	Avertissement
31-34	Faute légère LCR 90 I	Dénonciation Amende de CHF 600.-	non	Moyenne LCR 16b	Retrait min. 1 mois
35-39	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire 20 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
40-44	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire 30 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
45-49	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire 50 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
50-54	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire 60 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
55-59	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire 70 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
60-64	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire 90 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
65-79	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire Dès 120 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
EXCÈS (km/h)	Limitation à plus de 80km/h				
Dès 80 km/h	CHAUFFARD LCR 90 IV	Peine privative de liberté entre 1 et 4 ans	oui	(Très) grave LCR 16c II a ^{bis}	Retrait min. 2ans

Hors localité

EXCÈS (km/h)	Pénal gravité	Pénal sanction	Casier	Admin. gravité	Admin. sanction
1-20	Faute légère LCR 90 I	Amende 1-5 km/h = CHF 40.- 6-10 km/h = CHF 100.- 11-15 km/h = CHF 160.- 15-20 km/h = CHF 240.-	non	-	-
21-25	Faute légère LCR 90 I	Dénonciation Amende de CHF 400.-	non	Légère LCR 16a	Avertissement
26-29	Faute légère LCR 90 I	Dénonciation Amende de CHF 600.-	non	Moyenne LCR 16b	Retrait min. 1 mois
30-34	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire 20 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
35-39	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire 30 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
40-44	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire 60 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
45-49	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire 90 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
50-59	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire Dès 120 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
EXCÈS (km/h)	Limitation à plus de 80km/h				
Dès 60 km/h	CHAUFFARD LCR 90 IV	Peine privative de liberté entre 1 et 4 ans	oui	(Très) grave LCR 16c II a ^{bis}	Retrait min. 2ans

En localité

EXCÈS (km/h)	Pénal gravité	Pénal sanction	Casier	Admin. gravité	Admin. sanction
1-15	Faute légère LCR 90 I	Amende 1-5 km/h = CHF 40.- 6-10 km/h = CHF 120.- 11-15 km/h = CHF 250.-	non	-	-
16-20	Faute légère LCR 90 I	Dénonciation Amende de CHF 400.-	non	Légère LCR 16a	Avertissement
21-24	Faute légère LCR 90 I	Dénonciation Amende de CHF 600.-	non	Moyenne LCR 16b	Retrait min. 1 mois
25-29	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire 20 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
30-34	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire 50 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
35-39	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire 70 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
40-49	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire Dès 120 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
EXCÈS (km/h)	Limitation à plus de 50km/h				
Dès 50 km/h	CHAUFFARD LCR 90 IV	Peine privative de liberté entre 1 et 4 ans	oui	(Très) grave LCR 16c II a ^{bis}	Retrait min. 2ans

Zone 30

EXCÈS (km/h)	Pénal gravité	Pénal sanction	Casier	Admin. gravité	Admin. sanction
1-15	Faute légère LCR 90 I	Amende 1-5 km/h = CHF 40.- 6-10 km/h = CHF 120.- 11-15 km/h = CHF 250.-	non	-	-
16-17	Faute légère LCR 90 I	Dénonciation Amende de CHF 400.-	non	Légère LCR 16a	Avertissement
18-19	Faute légère LCR 90 I	Dénonciation Amende de CHF 600.-	non	Légère LCR 16a	Avertissement
20-24	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire 30 jours-amende au moins	oui	Moyenne LCR 16b	Retrait min. 1 mois
25-29	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire 50 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
30-34	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire 90 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
35-39	Faute grave LCR 90 II	Peine pécuniaire Dès 120 jours-amende au moins	oui	Grave LCR 16c	Retrait min. 3 mois
EXCÈS (km/h)	Limitation à plus de 30km/h				
Dès 40 km/h	CHAUFFARD LCR 90 IV	Peine privative de liberté entre 1 et 4 ans	oui	(Très) grave LCR 16c II a ^{bis}	Retrait min. 2ans

Remarques relatives aux sanctions administratives

- Les sanctions indiquées sont des minima légaux en-deçà desquels les autorités ne peuvent pas aller. Elles conservent toutefois la liberté de prononcer des sanctions plus lourdes en fonction de la faute commise et de l'ensemble des circonstances.
- En cas d'antécédents dans les 10 ans, les minimums légaux peuvent être augmentés.

Remarques relatives aux sanctions pénales

- Les sanctions mentionnées le sont à titre indicatif et correspondent aux recommandations de la Conférence des Procureurs Suisses (CPS).
Les autorités de poursuites pénales conservent néanmoins la liberté de prononcer des sanctions selon leur libre appréciation de la faute, de l'ensemble des circonstances et des antécédents.
- Les peines sont en principe infligées avec sursis, notamment s'il n'y a pas d'antécédents. Dans ce cas, une amende est en plus infligée à titre de sanction immédiate.
- Cette amende correspond à environ 1/4 du coût total des jours-amende.
- Enfin, les sanctions en matière de délit de chauffard (en rouge) correspondent aux récents arrêts du Tribunal fédéral et non aux recommandations de la CPS, en tant que ces dernières ne correspondent pas, sur ce point, à la jurisprudence fédérale qui a force obligatoire.

Ces informations sont données à titre indicatif. Elles ne remplacent en aucun cas le contact avec un avocat, qui seul saura vous conseiller utilement en fonction de votre situation personnelle et des circonstances propres de votre infraction.

Sos Permis de Conduire n'assument aucune responsabilité du fait de la publication des présentes informations.